



## La Bibliothèque départementale de la Somme bénéficie de l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées

Amiens, le jeudi 24 novembre 2022

**Par arrêté de la Ministre de la culture et du Ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées en date du 7 novembre 2022, la Bibliothèque départementale de la Somme (BDS) est désormais inscrite sur la liste des organismes bénéficiant de l'exception au droit d'auteur pour la communication de documents adaptés au bénéfice des personnes handicapées : un outil de plus mis en place par le Département pour améliorer l'accessibilité des publics en difficulté.**

### Favoriser l'accès aux œuvres pour les personnes en situation de handicap

Le Code de la propriété intellectuelle prévoit une exception au droit d'auteur afin de favoriser l'accès aux œuvres pour les personnes en situation de handicap.

Cette exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées permet aux bibliothèques publiques habilitées de réaliser et de communiquer à leurs usagers empêchés de lire du fait d'un trouble ou d'un handicap des versions adaptées des œuvres protégées, sans avoir ni à demander d'autorisation préalable aux titulaires des droits et droits voisins (auteurs, éditeurs, producteurs, interprètes, etc.) ni à les rémunérer.

Les versions adaptées peuvent être des livres en braille, des livres à la mise en page adaptée pour les besoins des personnes dyslexiques ou malvoyantes, des œuvres en relief, des vidéos en langue des signes, etc. La consultation de ces versions adaptées est strictement personnelle et réservée aux bénéficiaires de l'exception.

Cette démarche permet notamment, via la plateforme de transfert des ouvrages numériques de la Bibliothèque nationale de France (PLATON), de mettre gratuitement à disposition de ces publics prioritaires du Département les fichiers d'ouvrages adaptés aux formats spécifiques tels que des classiques, des ouvrages de littérature générale ou de littérature de jeunesse. L'adaptation des œuvres concerne également les manuels scolaires, ce qui est particulièrement utile pour les enfants atteints de troubles dys.

### Une collaboration entre la BDS et le MDPH pour diffuser et informer les usagers

Le dossier "exception au droit d'auteur en faveur des personnes en situation de handicap" déposé par la Bibliothèque départementale de la Somme a été approuvé par la commission chargée de l'examen des candidatures. Ainsi, par l'arrêté du 7 novembre 2022, la Bibliothèque départementale est désormais inscrite sur la liste des organismes bénéficiant de l'exception au droit d'auteur pour la communication de documents adaptés au bénéfice des personnes handicapées. Un pas de plus vers l'accessibilité de nos dispositifs.

Dans le cadre de cette habilitation, la Bibliothèque départementale travaille en collaboration avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de la Somme afin de toucher des familles qui peuvent être éloignées des bibliothèques.

L'ensemble du réseau de lecture publique sera impliqué dans la diffusion de cette information auprès de leurs usagers.

Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, « **toutes les personnes empêchées d'accéder aux œuvres du fait d'une ou plusieurs déficiences de leurs fonctions motrices, physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, altérant la vue ou empêchant la lecture, auront désormais plus facilement accès à des documents adaptés à leur handicap. C'est un pas de plus pour une société plus inclusive. Avec Françoise Ragueneau, Vice-présidente chargée de l'autonomie et Margaux Delétré, Vice-présidente chargée de la culture et du sport, nous ne pouvons que nous en féliciter. C'est le sens de notre action pour le handicap, grande priorité départementale.** »

## CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - [edevred@somme.fr](mailto:edevred@somme.fr)

[www.somme.fr/presse](http://www.somme.fr/presse)

